

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	01.10.2025	D1756	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

DECISION

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2027 OPERATION DE RENATURATION ZONE DU PLANCAÏON
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, reçue en sous-préfecture le 28 juin suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	1 ^{ER} OCTOBRE 2025
Date de mise en ligne sur le site internet	1 ^{ER} OCTOBRE 2025

L'aménagement de la zone du Plancaïon s'inscrit dans la politique de renouvellement urbain initiée par Flers Agglo avec la reconquête d'anciennes friches industrielles déjà artificialisées d'une superficie de 15 hectares.

La programmation est déclinée en trois tranches principales afin de garantir la faisabilité financière et coordonner l'ensemble des travaux devant être réalisés :

- 2023 : Réhabilitation et renouvellement de l'ensemble des réseaux d'adduction d'eau potable, eaux usées, eaux pluviales sur les rues du Parc et sur une partie de la rue de la Fonderie, ainsi que l'enfouissement des réseaux souples préalable à l'aménagement de l'ensemble du site.
- 2024 : Réhabilitation et renouvellement de l'ensemble des réseaux d'adduction d'eau potable, eaux usées, eaux pluviales sur la rue Durrmeyer ainsi que la finalisation de l'enfouissement des réseaux souples. Cette seconde tranche vise également à réaliser les aménagements urbains sur les rues de la Fonderie et du Parc ainsi que la renaturation et le verdissement du cours d'eau « Plancaïon ».
- 2025-2026 : Réalisation des aménagements urbains sur la rue Durrmeyer et l'aménagement du « champ libre » avec création de cheminements doux (vélos, piétons).

Vu la délibération n° 2020-07 en date du 11 juillet 2020 attribuant délégation au Président pour demander des subventions auprès d'organismes financeurs,

Vu la délibération n° 2020-101 en date du 08 octobre 2020 déclarant l'opération d'aménagement du Plancaïon d'intérêt communautaire,

Vu la notification de subvention DETR en date du 15 juin 2022 pour l'aménagement de la « zone du Plancaïon tranche 1 »,

Vu la notification de subvention DETR en date du 02 juin 2023 pour l'aménagement de la « zone du Plancaïon tranche 2 »,

Vu la notification de subvention DSIL en date du 15 mai 2024 pour l'aménagement de la « zone du Plancaïon tranche 3 »,

Vu la notification de subvention Fonds vert « Aménagement cyclable » en date du 25 juin 2025 pour l'aménagement cyclable de la rue Durrmeyer

Vu la convention avec TE 61 en date du 09 février 2023 portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux sur la « zone du Plancaïon »

Vu les conventions avec l'Agence de l'eau Seine Normandie en date du 30 juin 2023 et du 06 décembre 2023 pour l'aménagement de la « zone du Plancaïon »

Le projet d'aménagement de la zone du Plancaïon est estimé à 5.830.370,47 € HT. La dépense éligible au titre du contrat de territoire 2023-2027 est de 3.681.466 € HT. Le projet peut donc bénéficier d'une subvention maximale à hauteur de 12,22 % de la dépense éligible soit 450.000 €.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	01.10.2025	D1756	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Opération de renaturation Zone du Plancaïon		Montant HT	Montant TTC
		5 830 370,47 €	6 996 444,56 €
Plan de financement			
DETR / DSIL	15,54%	906 204,64 €	906 204,64 €
Agence de l'eau	7,24%	422 212,00 €	422 212,00 €
Appel à projet mobilités actives	2,19%	127 730,50 €	127 730,50 €
Région	7,72%	450 000,00 €	450 000,00 €
Autofinancement	67,31%	3 924 223,33 €	5 090 297,42 €
TOTAL	100,00%	5 830 370,47 €	6 996 444,56 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** une subvention au titre du contrat de territoire 2023-2027 pour l'opération de renaturation de la zone du Plancaïon dans les conditions décrites ci-dessus.
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document concernant l'obtention de ces financements.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20251001-D1756-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025
Publication : 01/10/2025